

Le dialogue avec les élus autour des enjeux de la gestion de l'eau dans le cadre du **Contrat de Bassin Fier & Lac d'Annecy**

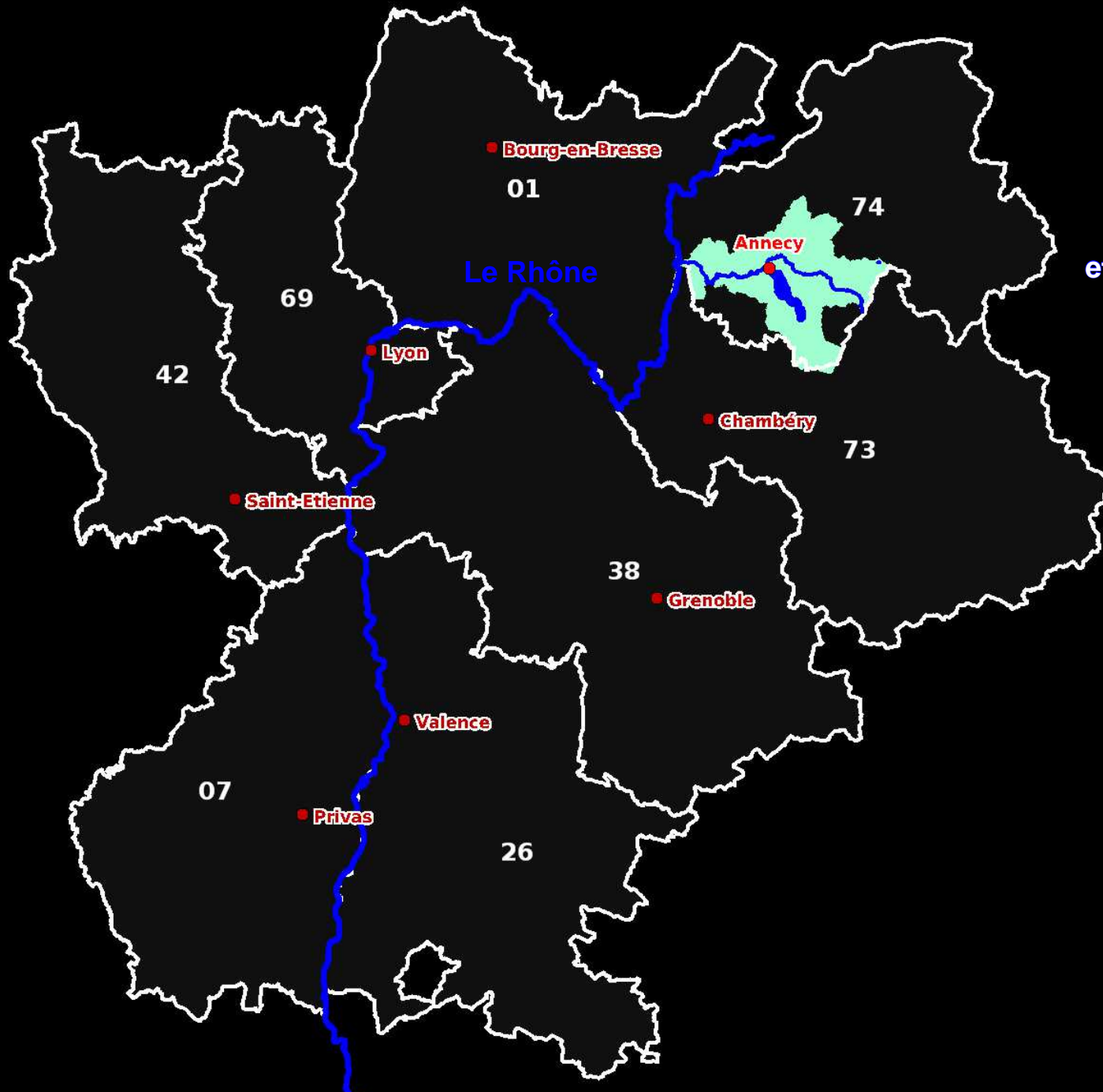


Julie ANIEL – Chargée de mission Contrat de Bassin
Communauté de l'Agglomération d'Annecy

04 56 49 40 19 ✉ janiel@agglo-annecy.fr

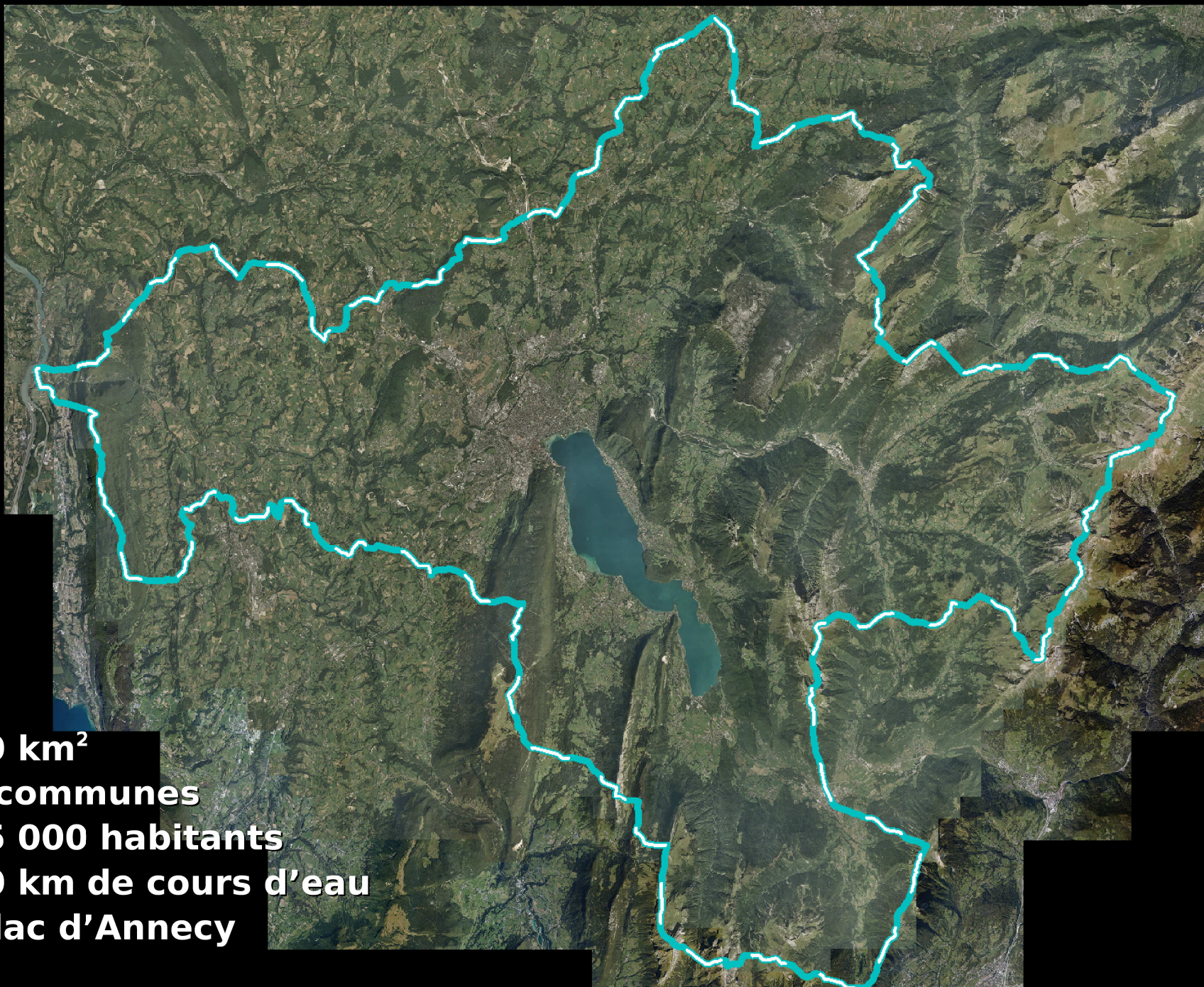


Un contrat de bassin en élaboration



**Bassin versant
du Fier
et du Lac d'Annecy**

Un contrat de bassin en élaboration



- ◆ 950 km²
- ◆ 80 communes
- ◆ 245 000 habitants
- ◆ 700 km de cours d'eau
- ◆ Le lac d'Annecy



Les enjeux de gestion de l'eau



**Reconquérir
la qualité de
l'eau**

**Préserver et
restaurer
les milieux
aquatiques**

**Prévenir les
risques
hydrauliques**

**Améliorer le
partage de
la ressource**

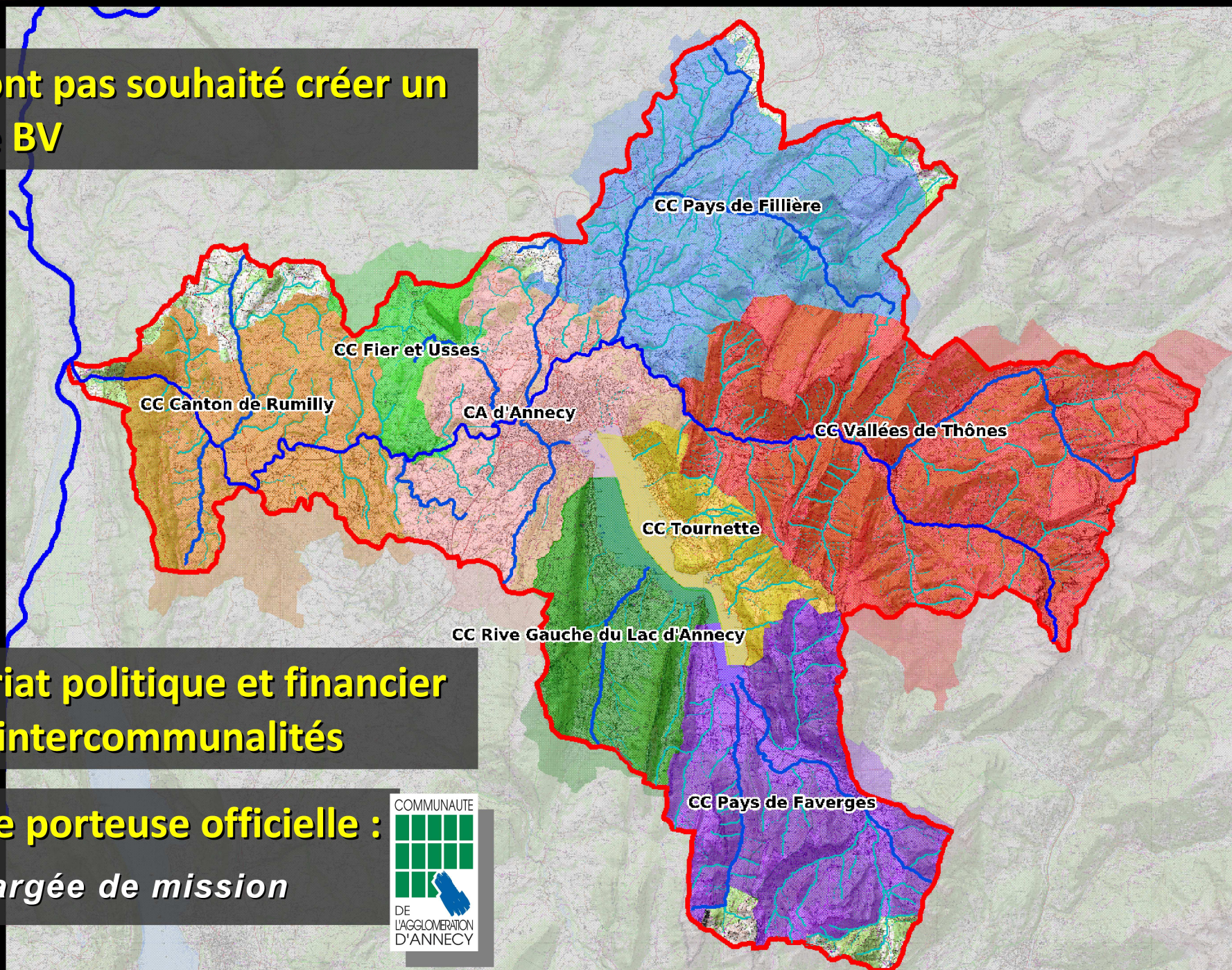
**Valoriser le
patrimoine
lié à l'eau**



Objectif « bon état des eaux »

Une gouvernance atypique

Les élus n'ont pas souhaité créer un syndicat de BV



→ Partenariat politique et financier entre les 8 intercommunalités

→ Structure porteuse officielle :

Une chargée de mission





Une gouvernance atypique



- Elle repose sur **l'adhésion (politique) des EPCI ... et des élus**
- Elle place le **Comité de Bassin Fier & Lac** comme un « référent » à l'échelle du bassin versant
- Elle interroge quant à **la maîtrise d'ouvrage des futures actions du Contrat de Bassin**



Les enjeux du dialogue avec les élus



Le dialogue avec les élus est indispensable :

- **pour consolider le partenariat entre la C2A et les 7 EPCI**
en vue de la signature du Contrat
- **pour accompagner les élus dans la construction du Contrat**
- **pour que les élus s'approprient les enjeux de l'eau**
particulièrement en période post-électorale

Accompagner la prise de décisions c'est avant tout :

- > mobiliser, impliquer, favoriser la participation et l'expression
- > écouter et comprendre les attentes, les besoins, les perceptions
- > informer, former, expliquer, donner du sens
- > démontrer le bien-fondé...



Les interlocuteurs



Le pilote

Le Président du Comité de Bassin

→ donne l'impulsion, suit au quotidien

Les relais

**Les 27 élus membres du Comité de Bassin
dont 8 élus membres du Bureau**

→ fixent les orientations, assurent le lien avec leur collectivité, jouent un rôle de « traducteur »

Les décideurs (et leaders)

**Les présidents des EPCI, les maires, les
conseillers généraux...**

→ décideront des actions du Contrat



Un dialogue avec les élus au travers de...



- ◆ Un **temps d'échange hebdomadaire** avec le Président du Comité de Bassin
- ◆ Une **réunion de travail mensuelle** avec les élus du Bureau
+ des temps d'échange individuel à la demande
+ un **classeur** avec les infos essentielles sur le Contrat remis en début de mandat
- ◆ Des « canaux » de communication classiques avec les élus du Comité de Bassin et les élus locaux : mails et réunions + souhait de répondre à toutes les sollicitations (interventions devant les conseils...)
→ Solution pratique mais pas satisfaisante
→ Privilégie les **réunions « délocalisées », avec sortie terrain, participatives**



Le dialogue, cela implique...



Être présente, disponible, « visible », à l'écoute...

= **un important investissement en temps**

difficilement quantifiable car « dilué »

Les freins

- L'étendue du territoire
- Des contraintes de temps (un calendrier à tenir)
- Une adhésion toute relative des élus (décideurs)
- Le Contrat ≈ une démarche technocratique !
- Les enjeux de l'eau ne sont pas la priorité

Les facilitateurs

- Un noyau d'élus moteurs au sein du Comité de Bassin
- Au delà de la procédure Contrat, des sujets concrets qui intéressent (un peu)
- Le contexte réglementaire (Gemapi...)